EN BREF #16

Le bulletin d'information des comités syndicaux du SYDER

BUDGET ET FINANCES

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Comme chaque année, le SYDER a présenté au Comité syndical son budget primitif principal. Pour l'année 2024, **le budget de fonctionnement s'élève à 35 378 100 €** tandis que celui de **l'investissement atteint 57 895 500 €.**
Au-delà de l'équilibre affiché du budget et de la bonne santé financière du syndicat, on constate que ce budget montre la volonté du syndicat d'encourager ses membres dans la réalisation de projets énergétiques vertueux et durables. C'est ainsi que 2024 voit un budget d'investissement sans précèdent de près de **38 millions d'euros de travaux**. En effet, face à la crise énergétique et environnementale le SYDER s'attache à développer des projets vertueux et durables énergétiquement en lien avec ses partenaires comme la démarche performancielle ou encore le développement des IRVE.

C'est pourquoi, le syndicat dédiera cette année une enveloppe de **18 millions d'euros pour la réalisation des travaux liés à la démarche performancielle,** et **5 millions d'euros** seront alloués à la **télégestion**.
4 millions d'euros seront dédiés aux **travaux neufs d'éclairage public**, **2 millions d'euros** seront prévus pour développer des **superchargeurs** sur le territoire et **2 millions d'euros** financeront les **travaux de dissimulation**.

Enfin, le SYDER continue de se désendetter ce qui lui permettra de porter de grands programmes d'investissement à l'avenir.

APPROBATION DES BUDGETS ANNEXES PHOTOVOLTAÏQUE ET CHALEUR 2024

Le SYDER a également soumis l'approbation du budget annexe pour le **photovoltaïque (section exploitation : 382 215 € - section investissement : 3 397 581 €).** Un budget conséquent qui permettra de développer notamment des équipements à Saint-Pierre-de-Chandieu, Anse, Odenas ou encore Bully.

De la même manière, le budget autonome de la **Régie SYDER Chaleur** a été approuvé par les délégués avec une **section exploitation** d'un montant de : **1 390 000 €** et une **section investissement** qui s'élève à **4 719 725,77 €** . Des investissements qui permettront notamment de financer l'installation d'une chaufferie et d'un réseau de chaleur dans les communes de Loire-sur-Rhône et Orliénas.

territoire d'énergie RHÔNE - SYDER

TAUX D'ABATTEMENT SUR LES TRAVAUX DU PROGRAMME 2024

Véritable tiers de confiance de ses communes membres, le SYDER défend leurs intérêts énergétiques et économiques, c'est à ce titre qu'il défend une **véritable politique de solidarité et de soutien** en votant tous les ans des taux d'abattement sur les travaux.

Ces derniers sont différents selon la nature des travaux et si la commune reverse ou non la TCCFE. A titre d'exemple, **le taux d'abattement pour les renforcements des réseaux électriques est fixé à 100%,** tout comme celui concernant **les infrastructures de recharge de véhicules électriques** qui sont prévus dans le maillage Schéma Directeur des Infrastructures de recharge pour véhicules électriques. En outre, afin d'encourager les collectivités à passer leur éclairage public en LED, le taux d'abattement concernant la **Démarche performancielle a été revu à la hausse et passe désormais à 50%** (contre 45% l'an passé) et **la télégestion sera intégralement prise en charge par le SYDER.**

Retrouvez le détail des taux d'abattement sur votre espace adhérent SYDER.

À NOTER DANS VOS AGENDAS

Le prochain comité syndical se tiendra le **26 mars au Domaine des Communes** à Anse.

DÉPÔT DES DEMANDES DE SUBVENTION POUR LE COMPTE DES COMMUNES AU TITRE DU « FONDS VERT » 2024

Particulièrement engagé dans la transition énergétique et environnementale sur son territoire, le SYDER s'attache à développer un véritable **service d'ingénierie financière** grâce à un important travail de veille et de prospective, en candidatant ou en souscrivant aux différents dispositifs (AMI, Subventions, Contrats, etc.), mis en place par l'État et /ou la région dans les domaines de la maîtrise de l'énergie ou des énergies renouvelables, pour le compte de ses communes adhérentes afin de les accompagner dans le financement de leurs projets énergétiques vertueux, durables et responsables.

A ce titre, pour l'année 2024 le syndicat a ciblé deux dispositifs : **le fonds vert et la DSIL 2024.** Ces deux dispositifs d'optimisation financière visent à minimiser le reste à charge des communes adhérentes qui s'engageraient ou qui se sont déjà engagées dans des réalisations d'efficacité et de sobriété énergétique.

Vous retrouverez le détail de ces différents dispositifs dans les délibérations à votre disposition sur votre espace adhèrent.

ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT 2024

Le SYDER a mis en place des Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP) afin d'échelonner sur plusieurs années les budgets des travaux des grands projets du syndicat.

Dans ce cadre, le SYDER a décidé d'actualiser quatre Autorisations de Programme concernant la **Démarche Performancielle (Éclairage et télégestion) à hauteur de 75 millions d'euros**, les **superchargeurs à hauteur 3,9 millions d'euros** et le **géoréférencement à hauteur de 3 200 000 €.**

Chacune de ces autorisations se décline en crédits de paiement sur les quatre prochaines années.

RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE – ANNÉE 2023

Acteur de premier plan des enjeux énergétiques sur le territoire, le SYDER a présenté son R*apport sur le développement durable 2023*. Un document qui met en lumière l'ensemble des actions et mesures entreprises par le syndicat pour contribuer à la transition environnementale. Si le syndicat mène depuis un certain nombre d'années déjà des actions ambitieuses et emblématiques en termes de transition énergétique, l'année 2023 aura été marquée par l'accélération de certaines mesures et la mise en place de nouvelles actions.

- Sensibilisation des jeunes publics aux grands enjeux de la transition énergétique à travers le concours **Ecoloustics** au sein des écoles du territoires
- **Accélération de la Démarche Performancielle** avec 141 communes engagées
- **Lancement du CCR pour développer les projets de chaleur renouvelable** sur le territoire
- Lauréat de l'Appel à projets "**Soutien au déploiement de stations de recharge pour les véhicules électriques**" du plan France 2030 pour équiper **9 stations de superchargeurs** et encourager la mobilité électrique.
- Création d'une **convention** avec les associations de centrales villageoises et les sociétés citoyennes de production d'énergie renouvelable du Rhône pour accélérer les projets photovoltaïques
- Lancement de la SAS partenariale, **Solaire du Rhône**, avec SERFIM ENR, Terre et Lac et Solarhona pour produire 1GWc d'énergie solaire

Autant de projets et d'actions qui rendent compte de l'implication du syndicat dans la transition environnementale sur le Rhône.

SIGNATURE DU CONTRAT DE CONCESSION ELECTRICITE AVEC ENEDIS ET EDF

Le jeudi 21 décembre, le Président du Syndicat Départemental d'Energies du Rhône (SYDER), Malik Hechaïchi, et le Directeur régional sillon rhodanien d'Enedis, Patrick Lyonnet, ont signé, devant plusieurs membres de l'exécutif du syndicat, le nouveau contrat de concession électricité qui liera le SYDER, Enedis et EDF.

Le SYDER se félicite de ce nouveau partenariat équilibré et résolument engagé dans la voie de la transition environnementale. Un grand bravo à toutes les équipes du Syndicat Départemental d'Energies du Rhône (SYDER), Enedis et EDF qui se sont particulièrement mobilisées et challengées pour aboutir à ce projet de contrat.

Le nouveau contrat de concession électricité a pris effet au 1er janvier 2024 pour une durée de **25 ans**. Pour mémoire, il concerne **plus de 10 000 km HTA / BT** de réseaux pour desservir près de **230 000 clients consommateurs et 6510 clients producteurs.**

CÉRÉMONIE DES VOEUX

Le 1er comité syndical de l'année 2024 s'est achevé sur la traditionnelle cérémonie des vœux. Une cérémonie placée sous le signe de la **coopération**, des **partenariats** et du **« faire ensemble ».**

Un grand merci à l'ensemble des acteurs qui se sont succédé à la tribune afin de rendre compte de ces partenariats fructueux et concrets entre notre syndicat et leur entité.

« Le SYDER est une histoire qui s'écrit collectivement, dans la solidarité et l'engagement. Faisons-nous la promesse pour 2024 de partager nos idées encore et toujours, nos ressources, et de collaborer toujours plus intensément pour garantir le succès et l'avenir de nos territoires »

- Malik Hechaïchi

Malik Hechaïchi, Président du SYDER, les Vice-présidents et l'ensemble de l'équipe **vous présentent leurs meilleurs voeux pour 2024.**

ENQUÊTE DE SATISFACTION

Parce que nous souhaitons répondre toujours mieux à vos besoins, donnez-nous votre avis sur le "En Bref" :

Scannez le QR Code pour répondre à l'enquête !

Retrouvez-nous sur les Réseaux Sociaux et notre site internet

www.syder.fr